

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1836.

RAPPORT

Fait par M. DESMAISIÈRES, sur le projet de loi tendant à allouer au département de la guerre un crédit provisoire de 5,000,000 de francs sur l'exercice 1837.

MESSIEURS ,

Votre section centrale du budget de la guerre, à laquelle vous avez renvoyé l'examen du projet de loi, présenté par M. le ministre de ce département, et tendant à obtenir un crédit provisoire de cinq millions, pour les deux premiers mois de l'exercice 1837, m'a chargé de vous proposer, en son nom, l'adoption de ce projet de loi.

Nous avons considéré que plusieurs articles du budget, notamment les masses de fourrages, celle du casernement des hommes et des chevaux, le matériel du génie et de l'artillerie, et autres, formant à peu près, ainsi que l'a calculé M. le ministre de la guerre, un chiffre total de huit millions, n'entraient pas dans les prévisions du crédit provisoire pétitionné.

Le Rapporteur,

L. DESMAISIÈRES.

Le Président,

RAIKEM.